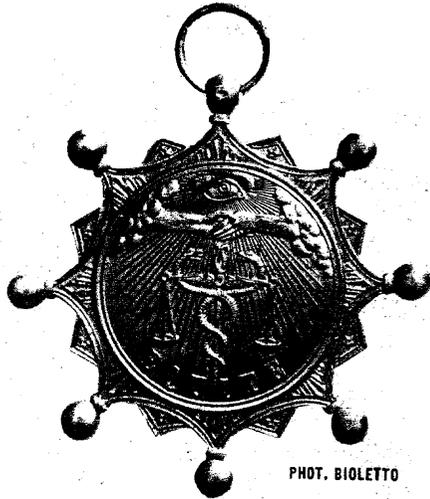


COMPTE RENDU
DES
FÊTES DU CENTENAIRE
DE LA PRUD'HOMIE

DONNÉES A LYON

LES 21, 22, 23 ET 24 JUILLET 1906



PHOT. BIOLETTA



LYON

A. REY & C^e, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
4, RUE GENTIL, 4

1907



ÉCOLE MUNICIPALE
de tissage
de
LYON

Offert par le
CONSEIL de PRUD'HOMMES
de
LYON

PLAQUETTE
OFFERTE
AUX MEMBRES DU CONGRÈS

COMPTE RENDU
DES
FÊTES DU CENTENAIRE
DE LA PRUD'HOMIE

DONNÉES A LYON

LES 21, 22, 23 ET 24 JUILLET 1906



Jeton des Conseillers prud'hommes de Lyon
créé le 20 décembre 1842

LYON

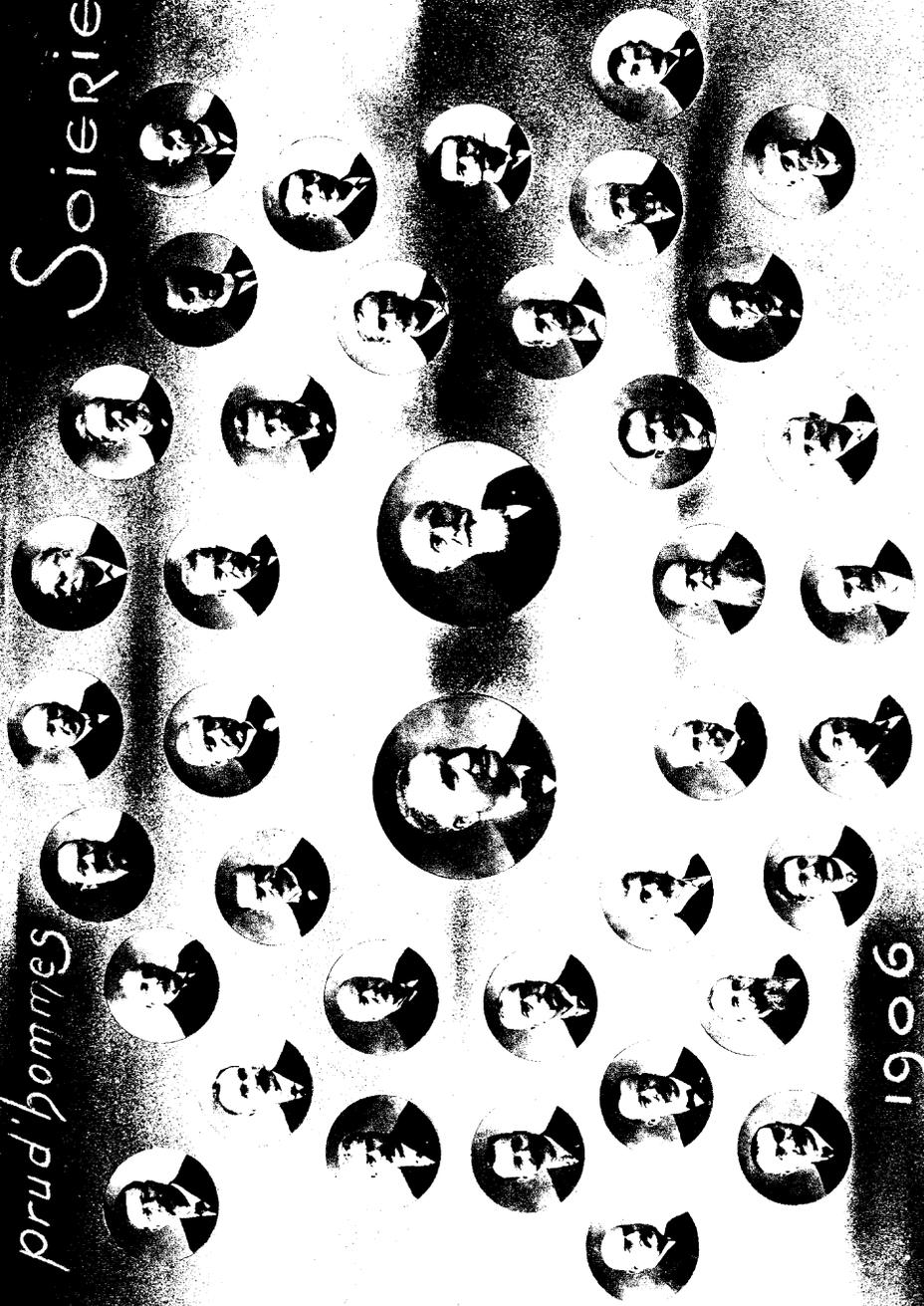
A. REY & C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

4, RUE GENTIL, 4

1907

prud'hommes

Soierie



1906

Photo. Bielelto - Lyon

CONSEILLERS PRUD'HOMMES

SOIERIE



M. Joseph
PEINTET

M. Placide
BONVARD

M. Joseph
FICHET

M. Jean
VIGNET

M. Jean-Baptiste
PERRET

M. Alexandre
PRAS

M. Aristide
ROUX

M. Louis-Émile
ROUTIER

M. Léon
RIBOUD

M. Jean-Baptiste
GUISÉ

M. Jean-Pierre
DAMOUR

M. Victor
FAGOT

M. Joseph
ANSELME

M. Joseph
MOREL

M. Élie
SIMOND

M. Joseph
MAZARD

M. Pierre-Émile
DESSEMOND

M. Usmar
BARGILLAT

M. Irénée
GUVET

M. Joseph
COURTOIS

M. Jean
BONNETAIRE

M. Étienne
GRATALOUP

M. Alexis
BOUCHARD

M. Victor
PERRÉ

M. Louis-Auguste
BAYLE

M. Jean
LARGÉ

M. Claude
CAMILLAT

M. Isidore
TRÉLAT

M. Marius
ROBIN

M. Marius
MICHEL

M. J.-Claude
ESCOFFIER

M. Étienne
REVERCHON

M. Joseph
CHAMBARD

M. Louis
JOSSEBRAND

M. Émile
PHILIS

M. Louis
GAOËT

M. Henri
ROCHE

CONSEIL DE PRUD'HOMMES

SOIERIE

ANNÉE JUDICIAIRE 1906

PRÉSIDENT

M. GUIVET * (Irénée).

VICE-PRÉSIDENT

M. COURTOIS † (Joseph).

PREMIÈRE CATÉGORIE

SOIERIE

PATRONS

MM.

GUISE † (Jean-Baptiste).
RIBOUD (Léon).
PERRET (Victor).
GUIVET * (Irénée).
BAYLE (Louis-Auguste).
BONNARD † (Placide).
ROUX (Aristide).
BOUCHARD † (Alexis).
POINTET (Joseph).
GRATALOUP (Etienne).

OUVRIERS

MM.

DOUBLIER (Paul).
CAMILLAT (Claude).
LABBE (Jean).
MOREL (Joseph).
SIMOND (Elie).
BONNETAIN (Jean).
TRILLAT (Isidore).
ANSELMÉ (Joseph).
JOSSERAND (Louis).
PHILIS (Emile).

DEUXIÈME CATÉGORIE

DORURE ET PASSEMENTERIE

PATRONS

OUVRIERS

MM. BARGILLAT (Usmar).	MM. DAMOUR (Jean-Pierre).
FICHET (Joseph).	PERRET (Jean-Baptiste).
ESCOFFIER (J.-Claude).	ROBIN (Marius).

TROISIÈME CATÉGORIE

TULLES

M. ROUTIER (Louis-Emile).	M. ROCHE (Henri).
---------------------------	-------------------

QUATRIÈME CATÉGORIE

APPRÊTS ET TEINTURE

MM. VIGNET (Jean).	MM. ROUSSET (Marius).
REVERCHON (Éti ^{ne}).	BOUVIER (François-Ch.)
CHAMBARD (Eugène).	GAGET (Louis).

CINQUIÈME CATÉGORIE

CONFECTION ET CHAPELLERIE

MM. MAZARD (Joseph).	MM. COURTOIS (Joseph).
MICHEL (Marius).	PRAS (Alexandre).

SIXIÈME CATÉGORIE

CUIRS ET PEAUX

PATRON

OUVRIER

M. DESSEMOND (P ^{re} -Em.).	M. FAGOT (Victor).
--------------------------------------	--------------------

AVOCAT DU CONSEIL

M. LE BATONNIER DE L'ORDRE.

MÉDECIN DU CONSEIL

M. le Docteur IMBERT.

GREFFE DU CONSEIL

<i>Secrétaire-Greffier.</i>	MM. VILLARD (Auguste).
<i>Commis-Greffier</i>	BRETON (Michel).
<i>Huissier.</i>	RUFFIN (Claudius).
<i>Garçon de bureau.</i>	VINCELET (Barthélemy).

CONSERVATOIRE DES ÉCHANTILLONS

ET VÉRIFICATION DES PLAQUES ET CYLINDRES
POUR LA JACQUARD

M. PONCET (Louis)



CONSEILLERS PRUD'HOMMES

BÂTIMENT
ET INDUSTRIES DIVERSES

M. Abel DUFFAY

M. Ambroise COLONS

M. Jean DUBAYLE

M. Joseph BROICHOZ

M. Léon MOREL

M. Jean GATHIEUX

M. Antoine PERCHERANCIER

M. Laurent DUSSEIN

M. René MEUNIER

M. Camille CHAMPENOIS

M. Jean-Baptiste VUILLERME

M. Pierre LEVET

M. Sébastien GIRAUD

Joseph SILVESTRE

M. Antoine BOUILLIOT

M. Charles SOLLE

M. Louis ROBIN

M. François RAFFENOT

M. Frédéric PAQUETON

M. Antoine SOULIER

M. Alexandre CUDÉT

M. Louis BÉRAUD

M. Jules DARBON

prud'hommes

BÂTIMENT et INDUSTRIES
DIVERSES



CONSEIL DE PRUD'HOMMES
BATIMENT ET INDUSTRIES DIVERSES

PÉRIODE JUDICIAIRE 1905-1906

Président. . . . MM. LEVET.

Vice-Président . . . GIRAUD

PREMIÈRE CATÉGORIE

PIERRE

PATRONS

OUVRIERS

MM. PERCHERANCIER (Ant.). MM. ROBIN (Louis).
DUBAYLE (Jean). PAQUETON (Frédéric).
LESOURD (Ernest-Henri). CUDET (Antoine).

DEUXIÈME CATÉGORIE

BOIS

MM. RAFFENOT (Franç.-Fir.). MM. GIRAUD (Sébastien).
RIBAYRON (Pierre). DUSSOLIN (Laurent).
SYLVESTRE (Joseph). BOUILLOT.

TROISIÈME CATÉGORIE

FER

MM. SOLLE (Charles). MM. GATHIEUX (Jean).
SOULIER (Antoine). VUILLERME (J.-Bapt.).

QUATRIÈME CATÉGORIE

MÉTALLURGIE

PATRONS

OUVRIERS

MM. LEVET (Pierre). MM. COLOMB (Ambroise).
CHAMPENOIS (Camille). MEUNIER (René-Hipp.).

CINQUIÈME CATÉGORIE

PRODUITS CHIMIQUES

M. DUFFAY (Abel). M. DARBON (Jules).

SIXIÈME CATÉGORIE

PAPIER

M. MOREL (Léon-Alexandre). M. BROICHOT (Joseph).

GREFFE DU CONSEIL

Greffier en chef. MM. BARAULT (Louis).
Commis-greffier. PEYRARD.
Huissier. RUFFIN (Claudius).
Garçon de bureau. CHAMPIER (Jean-Marie).



COMMISSION GÉNÉRALE DU CENTENAIRE

ANNÉES 1904 ET 1905

Président. . . . MM COURTOIS (Joseph).
Vice-Président . . . VIGNET (Jean).
Secrétaire . . . ROUX (Aristide).
— . . . MOREL (Joseph).

MEMBRES

PATRONS

OUVRIERS

MM. BONNET (Jean-Bapt.). MM. CAMILLAT (Claude).
FICHET (Joseph). ROUSSET (Marius).

ANNÉE 1906

Président. . . . MM. FAGOT (Victor).
Vice-Président . . . DESSEMOND (Pierre).
Trésorier. . . . REVERCHON (Etienne).
— . . . VILLARD (Auguste).
Secrétaire. . . . ESCOFFIER (J.-Claude).
— . . . BONNETAIN (Jean).

MEMBRES

MM. PERRET (Victor). MM. CAMILLAT (Claude).
GUVET (Irénée). TRILLAT (Isidore).
ROUX (Aristide). JOSSERAND (Louis).
BOUCHARD (Alexis). PERRET (Jean-Baptiste).
GRATALOUP (Etienne). ROBIN (Marius).
FICHET (Joseph). ROCHE (Henri).
VIGNET (Jean). BOUVIER (François).
MAZARD (Joseph). GAGET (Louis).
MICHEL (Marius). COURTOIS (Joseph).
RAFFENOT (François). PRAS (Alexandre).
RIBAYRON (Pierre). GIRAUD (Sébastien).

PATRONS

SOLLE (Charles).
MOREL (Léon-Alex.).

OUVRIERS

DUSSOLIN (Laurent).
MEUNIER (René).
BROICHOT (Joseph).

1^{re} SOUS-COMMISSION

CONGRÈS

MM. GRATALOUP.	MM. CAMILLAT.
VIGNET.	MOREL (Joseph).
REVERCHON.	COURTOIS.
DESSEMOND.	FAGOT.
MOREL (Louis).	BROICHOT.

2^e SOUS-COMMISSION

ORGANISATION DES FÊTES

MM. GUVIET.	MM. JOSSERAND.
BOUCHARD.	PERRET (Jean-Baptiste).
MAZARD.	GAGET.
MICHEL.	PRAS.
RIBAYRON.	GIRAUD.
SOLLE.	MEUNIER.

3^e SOUS-COMMISSION

RÉCEPTION ET LOGEMENTS

MM. PERRET (Victor).	MM. BONNETAIN.
ROUX.	TRILLAT.
FICHET.	ROBIN.
ESCOFFIER.	ROCHE.
RAFFENOT.	DUSSOLIN.

COMMISSION DU LIVRE

MM. BOUCHARD.	MM. CAMILLAT,
VIGNET.	SIMOND.
MOREL (Léon).	BROICHOT.

SERVICE DE LA QUESTURE

SIÈGE DU SERVICE : SALLE D'AUDIENCE DES CONSEILS

Président : M. BOUCHARD (Alexis).

OUVERTURE

Le Vendredi 20 Juillet, de midi à 11 heures du soir.
Le Samedi 21 Juillet, de 7 heures du matin à 11 heures du soir.
Le Dimanche 22 Juillet, de 7 heures à 9 heures du matin.

PREMIER BUREAU

MM. MAZARD.	MM. CHAMPENOIS.
CHAMBARD.	DUSSOLIN.
ROBIN.	PAQUETON.

DEUXIÈME BUREAU

MM. GAGET.	MM. ROUX.
J. MOREL.	GIRAUD.
JOSSERAND.	BOUILLOT.

TROISIÈME BUREAU

MM. CAMILLAT.	MM. RAFFENOT.
TRILLAT.	SYLVESTRE.
BOUCHARD.	VUILLERME.

QUATRIÈME BUREAU

MM. PERRET (Victor).	MM. SOULIER.
ESCOFFIER.	VILLARD.
SIMOND.	BARAULT.

COMMISSAIRES

SAMEDI 21 JUILLET

VIN D'HONNEUR CHEZ BERRIER ET MILLET

Réception à l'entrée :

MM. REVERCHON, RAFFENOT, DUSSOLIN, BOUILLOT.

DIMANCHE 22 JUILLET

FÊTE DES FACULTÉS

Réception à l'entrée :

MM. BOUCHARD, CHAMBARD, CAMILLAT, SIMOND.

BANQUET OFFICIEL

Organisateurs :

MM. ROUX, RIBAYRON, GAGET, TRILLAT, GIRAUD.

Réception des Invités :

MM. CAMILLAT, SYLVESTRE, SOLLE, SOULIER, VILLARD, BARAULT.

CONCERT BELLECOUR

Réception :

MM. REVERCHON, BARAULT, CHAMBARD, ROBIN, DUSSOLIN, PAQUETON.

LUNDI 23 JUILLET

PHOTOGRAPHIE

Organisateurs :

MM. VILLARD, SIMOND, TRILLAT, GIRAUD.

EMBARQUEMENT AU BATEAU

Réception des Invités :

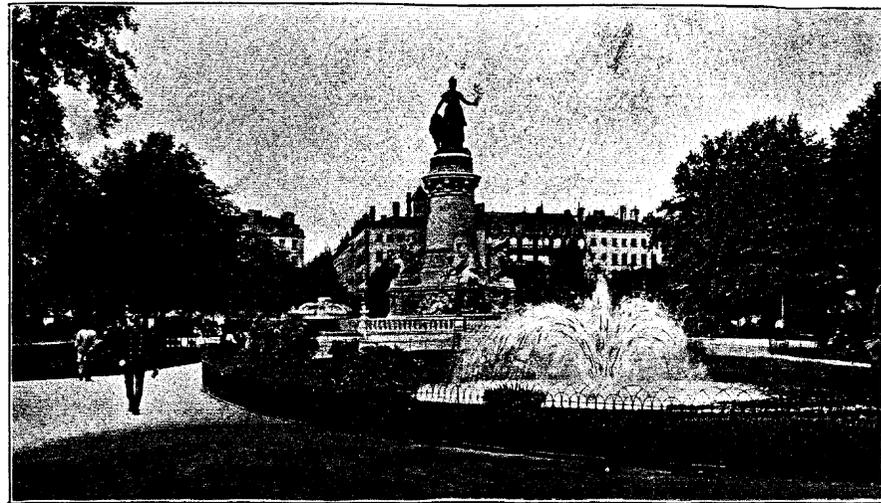
MM. ROUX, CHAMBARD, RIBAYRON, VUILLERME.

Organisateurs du banquet :

MM. MICHEL, PRAS, GAGET, MOREL.



PRÉPARATION DES FÊTES



PLACE CARNOT, MONUMENT DE LA RÉPUBLIQUE.

PRÉPARATION DES FÊTES

En 1903, au Congrès de Bourges, MM. Camillat, Perret et Fagot, en 1904, au Congrès du Havre, MM. Rousset et Perret, délégués lyonnais, avaient demandé de réserver le Congrès de 1906 pour la ville de Lyon qui avait l'intention de fêter le centenaire de sa création.

En septembre 1904, une première Commission fut constituée, avec M. Courtois, président, et M. Vignet, vice-président.

Le 10 août 1905, cette Commission lança sa première

circulaire invitant les Conseils de France à venir à Lyon, en 1906, célébrer cet anniversaire solennel.

Au Congrès de Vichy, en septembre 1905, les délégués de Lyon, MM. Courtois et Vignet, firent officiellement l'invitation à l'Assemblée des prud'hommes et annoncèrent qu'ils espéraient que ces fêtes seraient rehaussées par la présence du futur Président de la République, M. le Maire de Lyon nous ayant d'ores et déjà promis de faire le nécessaire pour cela.

La Commission définitive du Centenaire fut constituée en janvier 1906 et se réunit pour la première fois le 24 janvier. A cette date, elle nommait son bureau définitif :

<i>Président</i> . . .	MM. FAGOT,
<i>Vice-président</i> .	DESSEMOND,
<i>Trésoriers</i> . . .	REVERCHON et VILLARD,
<i>Secrétaires</i> . . .	ESCOFFIER et BONNETAIN,

et se subdivisait immédiatement en trois Sous-Commissions afin de se partager le travail. La première Sous-Commission fut chargée de l'organisation du Congrès, la deuxième de l'organisation proprement dite des fêtes et la troisième des logements. Chaque Sous-Commission avait son indépendance absolue et ne devait réunir la Commission générale que dans les cas importants.

Du 24 janvier au 20 juillet, la Commission générale n'a fonctionné que seize fois, mais chaque Sous-Commission s'est réunie un plus grand nombre de fois, suivant le moment et l'importance des travaux en cours.

Le premier travail de la Commission fut de s'assurer les

ressources pécuniaires nécessaires pour l'organisation des fêtes. Elle reçut un concours empressé de la Ville et du Conseil général. La Chambre de commerce de Lyon nous vota plus tard des subsides, se réservant de doubler la somme promise si la venue du Président de la République à nos fêtes était confirmée.

La Commission chercha ensuite quel souvenir durable de nos fêtes on offrirait aux invités venus pour célébrer notre Centenaire. Lyon, berceau de la Prud'homie, voulut se rappeler l'heureux temps où les ouvriers de la Croix-Rousse tissaient les merveilleuses brocatelles de soie et la Commission pensa qu'il n'y aurait rien de mieux que de faire une plaquette, donnant ainsi un échantillon des belles œuvres modernes. Le Conseil des Prud'hommes de la soierie avait d'ailleurs, en lui-même, tous les éléments nécessaires pour réussir un pareil travail, et l'une des particularités de notre plaquette, c'est qu'elle fut tout entière composée par des Prud'hommes.

M. Bonnetain composa et mit en carte le sujet allégorique ; M. Roux donna par le lisage sur cartons la forme nécessaire au dessin pour être employé sur le métier. Notre président, M. Guivet, fournit les soies, M. Vignet les fit teindre chez lui, M. Philis les employa sur un métier que l'Ecole de Tissage de la Croix-Rousse mit à notre disposition sous la surveillance de MM. Camillat et Bouchard, administrateurs, et Simond, professeur à l'Ecole. Enfin, dernier prud'homme, M. Chambard, par l'apprêt, donna la forme définitive sous laquelle la plaquette fut remise à nos invités.

Au commencement du mois d'avril, M. le Maire de

Lyon, accompagné du Président et du Vice-président du Conseil et entouré des Sénateurs et Députés du Rhône, fut reçu à la Présidence.

M. le Président de la République, après la demande chaleureuse de M. Herriot, maire de Lyon, l'invitant à venir présider nos fêtes, promit de faire tout ce qui dépendrait de lui pour y assister. Il promit à la délégation de s'arrêter à Lyon en allant à l'Exposition de Marseille, mais il se réserva de fixer la date plus tard.

C'est sur cette promesse que nous organisâmes nos fêtes, laissant au choix du Président de fixer la date définitive. Tout fut combiné afin que nos fêtes aient lieu dans la deuxième quinzaine de juin. Les insignes, dorés pour les Lyonnais, en argent pour les invités, avaient été commandés dès le mois de mars et étaient déjà prêts en mai.

A fin juin, M. le Maire de Lyon, ne voyant venir aucune réponse fixant la date du voyage présidentiel, fit un nouveau voyage à Paris pour voir le Président de la République.

Reçu immédiatement à la Présidence, il eut le regret de constater que les projets de voyage étaient changés.

M. le Président de la République, ne voulant pas revenir sur sa parole, offrit de passer deux heures à Lyon, entre deux trains, en allant à Marseille. M. le Maire refusa, trouvant que cette visite hâtive ne pouvait donner l'éclat nécessaire aux fêtes préparées.

La Commission des fêtes du Centenaire fut très affectée de cette réponse; sa situation se trouvait difficile ayant annoncé à tout le monde la visite présidentielle et recevant une réponse négative à la veille des fêtes. Elle recula les

fêtes jusqu'au 20 juillet et fit de nouvelles démarches pour s'assurer la présence d'un membre du Gouvernement. Le Président du Conseil étant déjà pris pour la date de nos fêtes, M. Doumergue, ministre du Commerce et de l'Industrie, nous promit de venir et ce ne fut que le 14 juillet qu'il nous fit dire que, retenu à la chambre par la maladie, il nous pria de l'excuser et qu'il se ferait représenter par M. Fontaine, directeur du travail à son ministère.

Les Lyonnais furent très heureux du choix de M. le Ministre du Commerce. M. Fontaine n'était pas un inconnu pour nous. Dans les diverses questions à l'ordre du jour du service du travail, M. Fontaine avait toujours reçu d'une façon très aimable les industriels de Lyon venus pour lui demander des renseignements. Tout particulièrement, la suite donnée à l'affaire des buées dans les ateliers de teinture a été due à l'influence personnelle de M. Fontaine qui a facilité la transformation économique de ces ateliers. La modification demandée par la loi aurait été très onéreuse si elle avait été faite dans les délais primitivement prévus.

Toutes ces explications montrent que la Commission du Centenaire a fait tout son possible pour avoir avec les délégués des divers Conseils de Prud'hommes de France des représentants du Gouvernement, et, si quelques-uns de nos invités furent déçus de ne voir à Lyon aucun Ministre, ils reconnaîtront, après avoir lu ces lignes, que la faute n'en est pas aux Lyonnais.

A fin mai, la Commission des fêtes nomma rapporteurs et secrétaires pour le Congrès MM. VIGNET, CAMILLAT et SIMOND, et les chargea de faire le travail de préparation du

Congrès. Elle nomma aussi une questure destinée à recevoir nos invités à Lyon et à diriger le service des fêtes pendant toute leur durée ; huit membres, quatre patrons et quatre ouvriers, indépendamment des greffiers des deux Conseils, furent nommés :

OUVRIERS	PATRONS
MM. GAGET.	MM. RAFFENAT.
ROBIN.	RIBAYRON.
DUSSOLIN.	BOUCHARD.
GIRAUD.	ROUX.

Ces huit membres de la questure s'adjoignirent par la suite un certain nombre de leurs collègues afin de pouvoir assurer complètement le service.

La questure fonctionna à partir du vendredi 20 juillet ; elle organisa dans la matinée ses bureaux, où un certain nombre de conseillers restaient en permanence, afin de se mettre à la disposition des invités au fur et à mesure de leur arrivée. Par des circulaires envoyées antérieurement, on avait indiqué aux divers Conseils de France le chemin que nos invités avaient à suivre pour venir nous trouver directement au Palais du Commerce.

Le service de la questure devait s'ouvrir à midi, mais, dès 8 heures du matin, un certain nombre d'invités arrivèrent et, à quelques-uns, on suppléa au service normal pour leur donner toutes les indications nécessaires.

La questure était divisée en quatre bureaux. Au premier bureau, les prud'hommes de service questionnaient l'arrivant sur l'hôtel qu'il désirait et sur ce qu'il voulait faire pendant ces jours de fêtes. Le premier bureau remplissait

ainsi une fiche qui suivait l'invité aux autres bureaux et évitait le temps perdu. Les autres bureaux distribuèrent les cartes d'entrée aux différentes fêtes et remettaient l'insigne décoratif des fêtes ainsi que la plaquette, souvenir du Centenaire.

La questure fonctionna le vendredi et le samedi afin qu'aucun prud'homme venu à nos fêtes ne puisse s'égarer et puisse aller immédiatement retrouver tous nos camarades. La questure fonctionna même le dimanche matin surtout pour les prud'hommes des environs de Lyon qui ne vinrent qu'au dernier moment, mais le plus grand nombre de nos invités arrivèrent dans la journée du vendredi ou dans la nuit du vendredi au samedi, la questure resta ouverte cette nuit jusqu'à une heure du matin, et ce n'était pas un des spectacles les moins curieux que de voir dans Lyon endormi le Palais du Commerce restant illuminé de ses deux rampes à gaz qui en dessinent tous les contours. Les arcades de son portique illuminées en fleurs électriques, pour faire ressortir l'inscription en lettres de feu :

CENTENAIRE DE LA PRUD'HOMIE

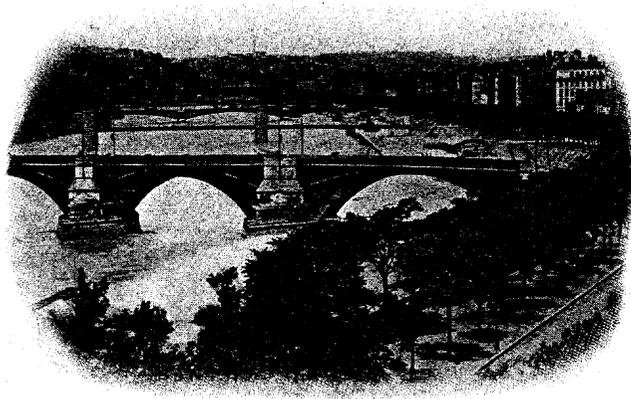
1806-1906

indiquait qu'il se fêtait à Lyon un vieux souvenir, le commencement de l'histoire moderne, des rapports sociaux entre patrons et ouvriers.

L'inscription étonna peu de gens, car à Lyon, ville de travail, tout le monde est plus ou moins en contact avec notre institution. Elle servit à attirer sur nos fêtes l'attention du public qui ignorait jusque-là nos préparatifs. Le

Conseil des Prud'hommes de Lyon, par habitude de travailler en silence, n'avait presque pas entretenu la Presse de ses travaux. Une étude sur la Prud'homie à Lyon, une description de notre souvenir tissé et quelques articles, convoquant d'anciens collègues afin de connaître leur adresse, furent les seules manifestations de nos travaux faites dans la Presse lyonnaise et avaient passé inaperçues auprès des autres journaux français.

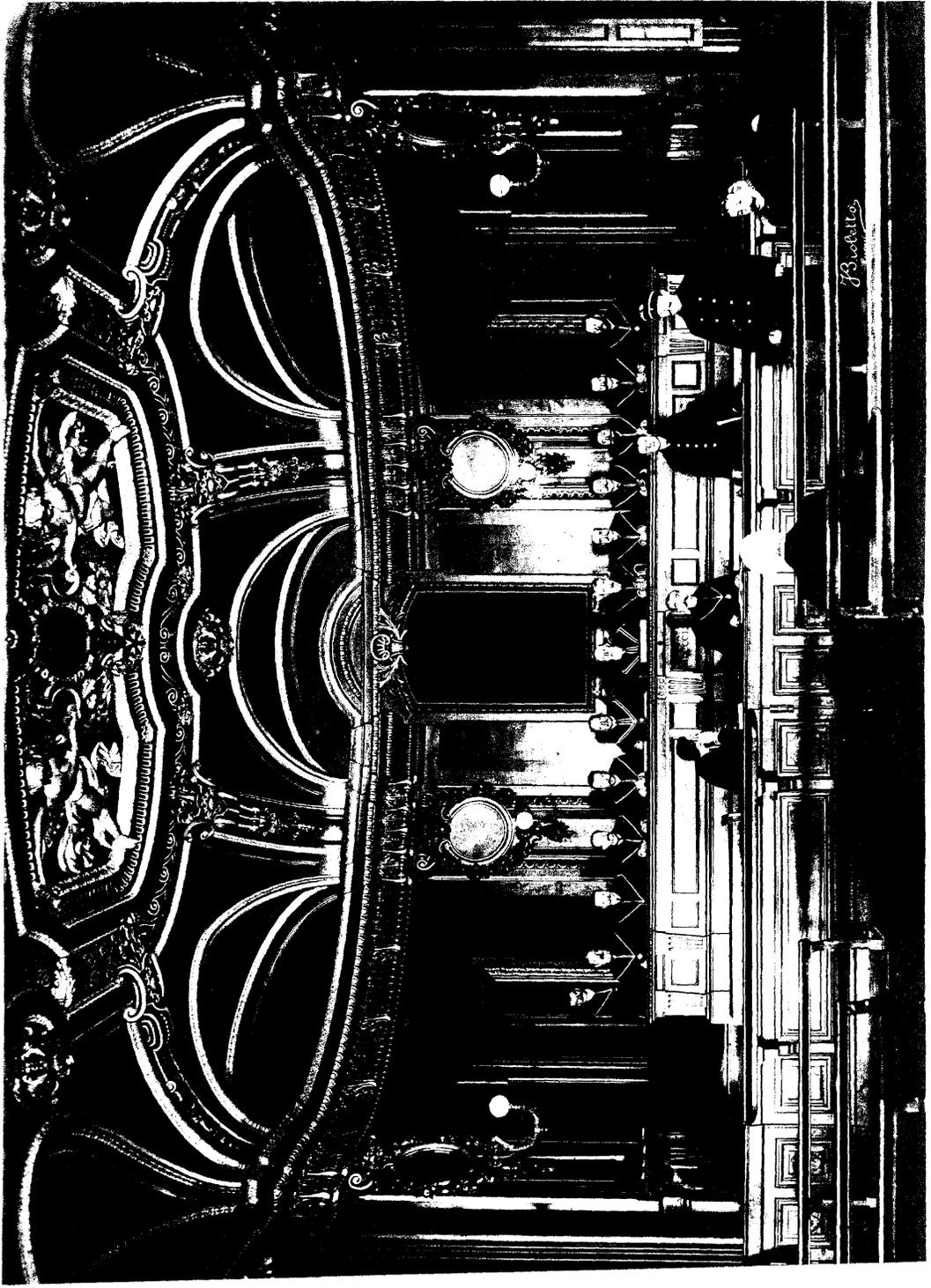
Nous avons pu obtenir des Compagnies de chemins de fer pour tous nos invités une réduction de 50 pour 100, et nous sommes heureux d'en remercier ici les diverses Compagnies françaises.



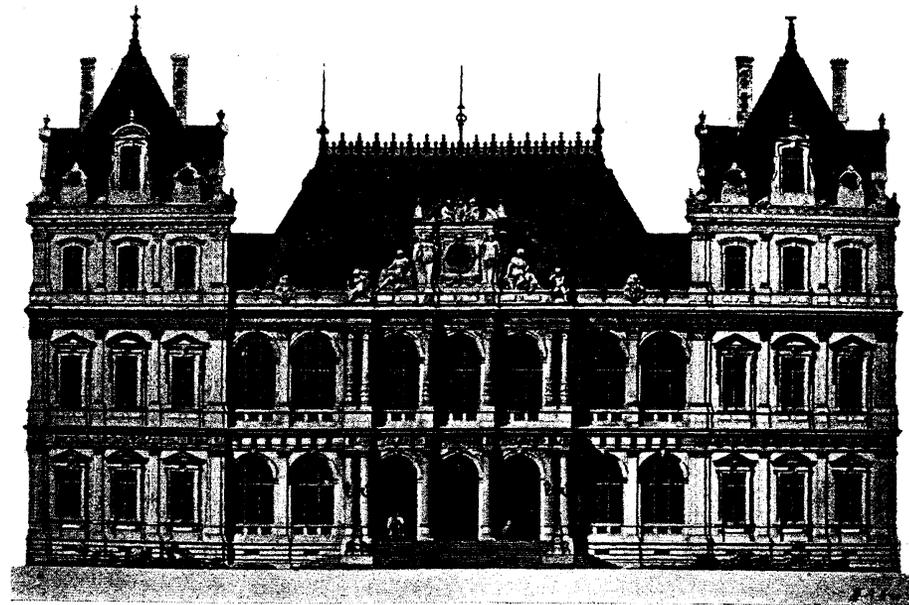
LES PONTS SUR LE RHÔNE.

LE CONGRÈS

SÉANCE DU MATIN



Biotto



PALAIS DU COMMERCE, FAÇADE PLACE DE LA BOURSE.

LE CONGRÈS

SÉANCE DU MATIN

Le samedi 21, avant de penser à s'amuser, les congressistes ont voulu commencer par travailler. Travailleurs modestes qui n'aiment pas à faire parler d'eux, ils étaient heureux de pouvoir s'entretenir de la loi du 15 juillet 1905 qui a complètement changé l'aspect de notre juridiction et consacrèrent cette journée à la discussion.

Chaque Conseil de prud'hommes avait délégué à ce Congrès deux membres, un patron et un ouvrier, pour le représenter.

CONSEILLERS PRUD'HOMMES

DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS

CONSEILLERS PATRONS

CLAVERY (Bernard), président du Conseil d'*Aix*; TRANIER (Félix), d'*Albi*; OLIVIER (Henri), d'*Alger*; SUBTIL (Claude), d'*Amplepuis*; BENARD (Germain), président du Conseil d'*Auxerre*; SOUVET, président du Conseil d'*Avignon*; THOMAS (Victor), de *Besançon*; MARNAT, de *Bourges*; GAÏDA (Pierre), de *Brest*; GUERRY (Francis), de *Cholet*; BOULLENOIS (François), vice-président du Conseil de *Darnetal*; SIRODOT (Hippolyte), de *Dijon*; FAURE (Marcel), de *Grenoble*; LACHAISE, de *Laval*; LEBÈGUE-PISSONNIER, président du Conseil du *Cateau*; CALAME (Justin), président du Conseil de *Lunéville*; PERCHERANCIER, de *Lyon* (Bâtiment et Industries diverses); PERRET (Victor), de *Lyon* (Soierie); GAUTIER (Nicolas), de *Marseille*; ROUX (A.), de *Montbéliard*; SEREY (Philippe), de *Montluçon*; GRENIER (Jean), de *Montpellier*; COLOMBIER (Paul), de *Moulins*; POIREL, de *Nancy*; CHARTIER (Pierre), vice-président du Conseil de *Nantes*; NOYER (Pascal), de *Narbonne*; TEYSSÈDRE (Félix), président du Conseil de *Nîmes*; GAULIER (A.), président du Conseil d'*Orléans*; LACHAUD, de *Paris* (Bâtiment); BOUTTEVILLE, vice-président du Conseil des métaux de *Paris*; MILLET, président du Conseil des produits chimiques de *Paris*; BOISSELIER, vice-président du Conseil des tissus de *Paris*; DEVEDEUX, de *Rive-de-Gier*; BOUGAIN (Noël), pré-

sident du Conseil de *Roanne*; BONNAVE (Victor), de *Roubaix*; CHEVALIER, de *Saint-Etienne* (Industries diverses); GOTARD, de *Saint-Etienne* (Tissus); SUCHEL (Auguste), de *Tbizy*; JUNILLON (Eugène), de *Valence*; VEXENAT, vice-président du Conseil de *Vichy*; VEYRAT, président du Conseil de *Vienne*; GRIVOTTE (Achille), de *Vierzon*; VIGNET (Jean), de *Lyon* (Soierie), *Rapporteur et Secrétaire général*.

CONSEILLERS OUVRIERS

MEY (Clément), d'*Aix*; BARDOU (Paul), d'*Albi*; ANRICH (Jean), d'*Alger*; PONTELLE (Jean-Baptiste), président du Conseil d'*Amplepuis*; NAUD, vice-président du Conseil d'*Avignon*; JEAN, de *Besançon*; GILBERT, vice-président du Conseil de *Bourges*; COUR (Jules), président du Conseil de *Brest*; LEULIETTE (Henri), de *Calais*; RENARD (Jean), de *Cholet*; GREMEAUX (Jean-Baptiste), président du Conseil de *Dijon*; GERVASON, vice-président du Conseil de *Grenoble*; FLORENT (Jules), vice-président du Conseil du *Cateau*; SCHUTZ (François), vice-président du Conseil de *Lunéville*; BROICHOT, de *Lyon* (Bâtiment et Industries diverses); COURTOIS, vice-président du Conseil de *Lyon* (Soierie); PERRET (Emile), de *Marseille*; RIGAL (Jules), de *Millau*; DARD (Louis), vice-président du Conseil de *Montbéliard*; FERRAND (Charles), de *Montluçon*; ESTOR (Antonin), de *Montpellier*; JOSEPH (Auguste), président du Conseil de *Moulins*; FREREJOUAN, vice-président du Conseil de *Nancy*; GAINCHE (Yves), président du Conseil de *Nantes*; VIDAL (François), de *Narbonne*; LESCALIÉ (Marius), de *Nîmes*; HÉRAULT, vice-président du Conseil d'*Orléans*; BEYLARD,

président du Conseil de *Paris* (Bâtiment); QUILLET, président du Conseil de *Paris* (Métaux); BOURDERON, de *Paris* (Produits chimiques); BRULÉ, de *Paris* (Tissus); BONNETAIN, de Lyon (Soierie), par délégation de *Perpignan*; BAILLEUX, président du Conseil de *Rive-de-Gier*; LAGOUTTE, vice-président du Conseil de *Roanne*; LEPERS (Achille), président du Conseil de *Roubaix*; HUSSEMAND (Félix), de *Saint-Dié*; PARIS, de *Saint-Etienne* (Industries diverses); VERRIER (Jean-Baptiste), de *Saint-Etienne* (Tissus); FOUILLAT, président du Conseil de *Tarare*; VALETY (Charles), président du Conseil de *Tbizy*; PITET, de *Toulouse*; DEJOUR (Charles), président du Conseil de *Valence*; PAQUETON, de Lyon (Bâtiment et Industries diverses), par délégation de *Valenciennes*; LAURET (Denis), président du Conseil de *Vichy*; TRINQUET, vice-président du Conseil de *Vienne*; BESSINETON (Eugène), de *Vierzon*; CAMILLAT, de *Lyon* (Soierie), *Rapporteur*, *Secrétaire général*; SIMOND, de *Lyon* (Soierie), *Secrétaire adjoint*.

ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS

- 1° *Rapport des délégués sur l'application de la loi du 15 Juillet 1905 dans leur Conseil, de ses avantages et désavantages;*
- 2° *Des moyens de protester le plus efficacement possible contre l'introduction du Juge de Paix dans les Conseils;*
- 3° *De la création d'un Journal des Prud'hommes rédigé par les Conseillers eux-mêmes.* (Question renvoyée par le Congrès de Vichy.)

La séance est ouverte à 9 h. 1/2 du matin, par M. COURTOIS, vice-président du Conseil des Prud'hommes de Lyon (soierie).

M. COURTOIS prononce l'allocution suivante :

ALLOCUTION DE M. COURTOIS

« Messieurs et chers Collègues,

« Au nom de tous mes collègues prud'hommes de Lyon, je vous souhaite une sympathique bienvenue. A tous nous tendons une main fraternelle et vous adressons nos plus sincères remerciements, pour avoir répondu, patrons et ouvriers, à notre appel.

« Oubliant les fatigues d'un voyage, bien long pour beaucoup d'entre vous, laissant vos affaires, vos familles, vos travaux, vous êtes venus travailler en commun dans ce Congrès, d'où sortiront, nous l'espérons tous, des solutions satisfaisantes pour l'intérêt général.

« Soyez les bienvenus et recevez les remerciements de Lyon. »

De nombreux applaudissements accueillent ces paroles.

M. COURTOIS prie ensuite les Congressistes de vouloir bien former le bureau pour la séance de ce matin.

C'est par acclamation que M. COURTOIS est désigné aussitôt comme président.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous remercie, chers Collègues, de la marque de sympathie que vous me témoignez et que je suis fier d'accepter en ma qualité d'un de vos plus vieux camarades. Je vous demanderai maintenant de

vouloir bien, conformément à nos usages précédents, désigner deux prud'hommes patrons comme assesseurs, pris dans les prud'hommes lyonnais ayant organisé ce Congrès.

MM. PERRET Victor (Soierie) et PERCHERANCIER (Bâtiment) sont désignés et prennent place au bureau.

Sur la proposition de M. le Président, sont désignés comme secrétaires des séances : MM. VIGNET (patron), CAMILLAT (ouvrier) qui, en qualité de rapporteurs, se sont déjà occupés de l'ordre du jour du Congrès ; il leur est adjoint M. SIMOND (ouvrier).

M. LE PRÉSIDENT fait connaître que les délégués de la Presse lyonnaise ont demandé à suivre les travaux du Congrès ; il demande si personne ne voit d'inconvénient à ce qu'il soit donné suite à leur désir.

A l'unanimité la Presse est admise à assister aux séances générales.

M. LE PRÉSIDENT demande aussi que les prud'hommes étrangers à la localité, venus quelques-uns de très loin pour assister aux fêtes du Centenaire, mais qui ne sont pas mandatés pour prendre part au Congrès, puissent aussi assister aux séances sans voix délibérative.

Egalement adopté à l'unanimité.

M. BRULÉ, de Paris, fait observer qu'il est délégué par les Tissus, mais que le secrétaire de service de Paris a envoyé comme délégué le nom de M. Royet au lieu du sien ; il demande que la rectification de ce mandat soit faite, en invoquant à l'appui de son dire son collègue, M. Boutteville, délégué prud'homme patron, présent dans la salle.

Celui-ci confirme la demande de M. Brulé auquel il est donné aussitôt satisfaction.

M. LE PRÉSIDENT donne alors la parole à M. Vignet, rapporteur :

RAPPORT DE M. VIGNET

M. LE RAPPORTEUR. — Messieurs, tout d'abord nous vous proposons de faire la vérification des pouvoirs par appel nominal et cela seulement à la fin de la lecture du rapport que nous vous présentons, afin de permettre aux quelques retardataires qui ne sont pas encore présents de répondre à cet appel.

Sur les 164 Conseils existant en France et en Algérie, 73 seulement ont répondu à l'appel des deux Conseils de Lyon.

Sur ce nombre, 25 se sont fait excuser, soit à cause de l'éloignement, soit parce que les municipalités ont refusé des subsides. Ce sont les Conseils de :

Angers, Bar-le-Duc, Beauvais, Blois, Châlons-sur-Marne, Charleville, Châteauroux, Châtelleraut, Dunkerque, Epinal, Fougères, Limoges, Morlaix, Périgueux, Perpignan, Poitiers, Reims, Remiremont, Rennes, Saint-Didier-la-Seeuwe, Sedan, Tbiers, Toulon, Tours et Valenciennes.

40 Conseils sont régulièrement représentés par un délégué ouvrier et par un délégué patron. Ce sont ceux de :

Aix, Albi, Alger, Amplepuis, Avignon, Besançon, Bourges, Brest, Cholet, Dijon, Grenoble, le Cateau, le Havre, Lunéville, Lyon (Bâtiment et Industries diverses), Lyon (Soierie), Marseille, Montbéliard, Montluçon, Montpellier, Moulins, Nancy, Nantes, Narbonne, Nîmes, Orléans, Paris (Bâtiment), Paris (Métaux), Paris (Produits chimiques), Paris (Tissus), Rive-de-Gier, Roanne, Roubaix, Saint-Etienne (Industries diverses), Saint-Etienne (Tissus), Valence, Vichy, Thizy, Vienne et Vierzon.

5 Conseils ne sont représentés que par un délégué ouvrier. Ce sont ceux de : *Calais, Millau, Saint-Dié, Tarare et Toulouse.*

Par contre, 3 Conseils ne sont représentés que par un délégué patron. Ce sont ceux de : *Auxerre, Darneval, Laval.*

2 des Conseils excusés ont demandé à être représentés par des délégués. Ils sont représentés par deux délégués ouvriers seulement. Ce sont ceux de *Perpignan* et *Valenciennes*.

19 Conseils ont répondu qu'ils acceptaient l'ordre du jour proposé.

Sur ce nombre, celui de *Saint-Etienne* (Industries diverses) demande au Congrès son avis sur une question de délai-congé.

9 autres demandent de joindre à l'ordre du jour 13 propositions :

1° *Thizy* demande que les demandes reconventionnelles n'excèdent pas la demande principale.

2° *Nîmes* demande que la demande reconventionnelle

soit disjointe de la demande principale et jugée séparément.

3° *Nantes* demande que les employés deviennent justiciables des Conseils de Prud'hommes.

4° *Perpignan* demande : *a)* que le délai-congé devienne obligatoire en vertu de la loi ; *b)* que le Sénat vote au plus tôt la loi sur l'extension prud'homale votée par la Chambre ; *c)* que tous les Conseillers prud'hommes soient rétribués et que cette rétribution soit imposée aux Communes par l'Etat.

5° *Grenoble* demande que les séances de conciliation aient lieu en dehors du public.

6° *Rennes* demande que les hommes d'affaires et les hommes de loi ne soient pas admis devant les bureaux particuliers où ils rendent impossibles les transactions, but essentiel de ces bureaux et des Conseils de prud'hommes.

7° *Paris* (Produits chimiques) demande : *a)* l'extension de la juridiction prud'homale à toutes les industries similaires ou connexes qui en jouissent actuellement ; *b)* que les présidents puissent autoriser les femmes mariées et les mineurs à ester en jugement devant les prud'hommes pour ce qui concerne le contrat de louage.

8° *Lunéville* émet le vœu que les ateliers de moins de vingt ouvriers, renfermant des apprentis, puissent faire plus de dix heures de travail à l'exception des apprentis.

9° *Besançon* demande : *a)* l'extension de la juridiction prud'homale à tous les différends relatifs au contrat de travail entre tous employeurs et employés ; *b)* que le juge de paix, en cas de partage de voix, soit remplacé par un prud'homme tiré au sort par le bureau de jugement ;